Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2026.072

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre, à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FLEURIET Lynda, FOURNIER Ophélie, GUILLIER Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, THOMAS Corine.

Objet :
Demande de subvention – récupérateur d'eau aux services techniques

Absents avec procuration :
Mme GANA Dominique avait donné procuration à Mme COQUERY Liliane ;
M. NOËL Patrick avait donné procuration à M. DELESGUES Christian ;
M. PETIT Jean-Pierre avait donné procuration à Mme FLEURIET Lyda

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune a engagé une réflexion sur la récupération des eaux de pluie. Dans ce cadre, un récupérateur d'eau, sera installé en 2027 sur le futur site des services techniques, dans le cadre du déménagement dans leurs nouveaux locaux programmé en janvier 2027. L'occasion pour la commune de s'équiper et de penser différemment la ressource eau.

Cet équipement permettra de recueillir les eaux de toiture du bâtiment pour les réutiliser dans les activités courantes du service. Il permettra ainsi de diminuer nos usages en eau sur les circuits classiques pour l'arrosage de nos massifs et les besoins des services techniques, limitant ainsi nos dépenses sur cette ressource eau.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 018-211802335-20261020-2026072-DE

Nous pourrons disposer d'une réserve d'eau, notamment face à des épisodes de fortes chaleurs, permettant de maintenir l'arrosage et la survie de nos massifs.
Nous engageons ainsi la commune dans des pratiques plus vertueuses concernant sa stratégie de fleurissement, et plus largement, dans sa démarche de préservation des ressources.

Les travaux consisteront en l'installation d'une cuve de 30 m3, pour la récupération des eaux de pluie, permettant de récolter l'eau de la toiture (470m²) du bâtiment, pour un volume économisé en moyenne de 194m3 annuel.

Les travaux sont à débuter en janvier 2027.
Le coût de l'opération est estimé à 18 457 € HT.
Le Plan de financement envisagé de l'opération est le suivant :

Financeur	Taux de subvention	Montant
Agence de l'Eau Loire-Bretagne 60% à hauteur d'une dépense plafonnée à 60 €/m3 des volumes moyens annuels d'eaux pluie que vous pensez pouvoir récupérer, soit 60% de 11 640€ (194x60€).	38 %	6 984 €
Commune	62 %	11 473 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ARRETE les modalités de financement de la réalisation des travaux d'installation d'un récupérateur des eaux pluviales sur le nouveau site des services techniques telles que présentées ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le Secrétaire, M. CARMELLINO-DIBON Bruno

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 21 octobre 2026
Le Maire, Christian DELESGUES

MAIRIE DE SAINT-SATUR 18300

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 23 octobre 2026